

Alors que les prix de l'alimentation, de l'énergie, des carburants ou des loyers explosent depuis deux ans, la direction, déconnectée de la réalité, propose une maigre augmentation générale pour compenser la perte de pouvoir d'achat. En 2023, les salarié·es n'auront droit qu'à +2,16% sur leur bulletin de salaire. Et comme l'année dernière, 5M€ ont été dégagés grâce au plafonnement du CET à 5 jours pour atteindre 12,3 M€.

« *La tutelle ne nous a pas permis d'obtenir plus* », nous explique la direction. Comparée aux autres entreprises de l'audiovisuel public, France Télévisions est la moins dotée en la matière. Et pas question de faire du zèle... Pourtant il y avait des solutions, comme supprimer l'enveloppe des primes ou encore ne pas faire d'accord d'intéressement (non signé par la CGT).

### Mesure générale

En fonction du niveau de rémunération, les salaires de base vont augmenter de 1.100 € à 2.000€ brut par an. Soit de 74€ à 134€ net/mois pour les PTA, et de 68€ à 123€ net/mois pour les journalistes.

Les minimas de grille vont aussi bénéficier d'une hausse de 2,16%. Cela impacte donc favorablement la base de calcul de la prime d'ancienneté et des heures supplémentaires.

### Moins de mesures individuelles et plus de primes

La CGT propose de supprimer l'enveloppe des primes discrétionnaires à la main des chefs de service afin d'augmenter la mesure générale mais la direction s'y refuse, préférant maintenir le fait du prince. Car ces primes, qu'elles soient exceptionnelles, de structure ou de mobilité demeurent à un niveau élevé : 3,15 M€ quand celle des mesures individuelles plafonne à 3,7M€. La direction annonce même l'augmentation du budget des primes part variable, un comble ! Qui pourrait signer un tel accord ?

### Quelques miettes supplémentaires

La mise en place de paliers supplémentaires pour la prime d'ancienneté des PTA et journalistes fera l'objet d'un accord séparé que la CGT a décidé de signer pour permettre une évolution supplémentaire en fin de carrière.

La direction annonce également une augmentation du supplément familial de 38€ à 40€ (demande CGT), du forfait mobilité à 509€, du forfait transport (région et Outre-Mer) à 396€, la prise en charge du pass Navigo à 55% au lieu de 50%, ou l'augmentation du ticket restaurant de 8 € à 10€. Même si tout cela est bon à prendre, cela ne permettra pas de compenser l'inflation des prix et ne répond pas aux besoins des salarié·es qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun (quand ils existent).

Pour 2023, l'augmentation des rémunérations tous motifs confondus (salaire de base, primes d'ancienneté, augmentations individuelles, promotions, primes, etc.) plafonne à 3,95%. Un chiffre très éloigné de l'inflation. C'est inacceptable ! Il est urgent que la direction revienne à la réalité et tienne compte de la perte de pouvoir d'achat subie par les salarié·es depuis deux ans. Dans un secteur en plein développement, et avec le niveau de salaire proposé, pas étonnant que des candidats à l'embauche hésitent à rejoindre France Télévisions.

**La CGT réclame une mesure générale qui compense entièrement l'inflation sur les deux années cumulées.**

Paris, le 29 mars 2023